Avec la CFDT
Agir
pour des résultats !

Elections du 21 mars 2006
CONTRÔLEURS des TRANSPORTS TERRESTRES

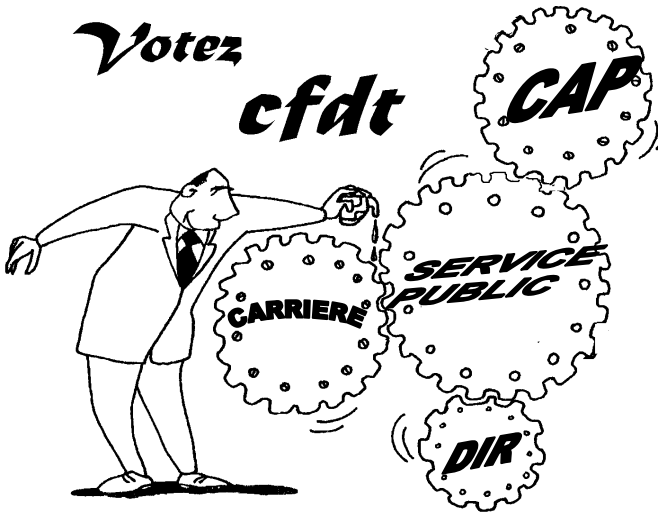

LES CANDIDATS (ES) CFDT

Contrôleurs Divisionnaires

JACQUES Daniel	DRE Lorraine
ALIZON Christophe	DRE Lorraine
HENRY Philippe	DRE Auvergne
GRAS Elisabeth	DRE Languedoc Roussillon

Contrôleurs

MILASINOVIC Vukadin	DRE Lorraine
COCO Joël	DRE Rhône - Alpes
VIRAPIN Dina	DRE Guadeloupe
MULLER Daniel	DRE Lorraine

La CFDT a signé les volets statutaire et social que proposait le ministre de la fonction publique. La négociation sur ces volets a été conduite après que d'autres organisations aient estimé inutile de discuter. Ces accords répondent en partie à nos priorités, notamment sur les bas salaires en redonnant quelques espaces indiciaires à la catégorie C et au premier niveau de la catégorie B. Ils offrent de nouvelles prestations sociales aux jeunes parents et de meilleures conditions d'accompagnement des mobilités.

Nous sommes engagés dans le syndicalisme CFDT pour mener nos réflexions autour des intérêts de tous car c'est ensemble qu'il nous faut participer à l'amélioration de nos services et de nos conditions de travail. Les débats majeurs actuels : réforme de l'ETAT, décentralisation, LOLF, gestion des compétences, des effectifs nous concernent tous. Ils exigent des débats collectifs larges et ouverts que la CFDT entend bien mener. Ils exigent aussi un syndicalisme qui aille se confronter aux porteurs des réformes et ne se contente pas de boycotter. **Alors, pour renforcer la capacité d'expression CFDT et son action : votez CFDT, faites voter CFDT et assurez nous par vos votes une place à la CAP des contrôleurs des transports terrestres.**

Votre métier, vos missions …

Vous avez dans votre métier de contrôleur le sentiment d'être isolés, voire oubliés, à l'extérieur comme à l'intérieur de l'Equipement ? Rejoignez par votre vote la CFDT ! Au sein de l'Union Fédérale Equipement, nous prônons l'équité de traitement entre les filières au nom du principe « à travail égal salaire égal ».

Vous aimez votre métier mais regrettez le manque de moyens pour l'exercer et pour faire respecter une concurrence loyale dans le domaine des transports ? La CFDT vous donne raison. On ne peut accepter les doubles discours d'un ministère qui dit vouloir revaloriser les CTT, sans pour autant passer à l'acte, et un gouvernement pratiquant le laisser-faire libéral le plus féroce. Le transport routier transfrontalier explose, mais l'effectif autorisé de contrôleurs est quasiment stable : on est passé de 440 agents pour l'ensemble du corps en 2000 à 455 en 2005 ! Et c'est ainsi que la probabilité d'être contrôlé diminue !

Une chose est d'énoncer les missions sur route et en entreprise des CTT et de rappeler qu'elles visent à mieux assurer la sécurité des usagers de la route qu'à garantir des conditions d'emploi décentes des chauffeurs. Encore faut-il le faire savoir aux acteurs du transport routier et aux simples citoyens et être capable, dans un contexte général de réduction des moyens d'afficher des priorités. Toujours soucieuse d'affirmer le sens du service public, la CFDT s'étonne que l'administration n'ait produit aucune circulaire de cadrage fixant les priorités et les modalités d'intervention des CTT depuis 1987 !

Il faut prévenir cependant les fausses bonnes idées que le ministère pourrait sortir de son chapeau. Par exemple, donner aux CTT l'habilitation d'agent de police judiciaire pour dédouaner les forces de l'ordre de leur présence. Ce serait méconnaître le risque extrême de violence attaché aux situations de contrôle. A-t-on déjà oublié le drame de l'an passé en Dordogne où deux inspecteurs de l'agriculture ont été assassinés ? Les contrôleurs ne sont ni des cow-boys, ni des shérifs, et à la CFDT nous faisons de leur sécurité une priorité. Nous demandons en particulier une meilleure collaboration entre contrôleurs et forces de l'ordre en tenue, notamment dans les régions à forte densité de trafic. Et si la répression est nécessaire, la prévention l'est tout autant, et nous insistons sur l'insuffisance des actions en ce sens.

Nous ne contestons pas la nécessité de faire des contrôles la nuit et le week-end, et nous connaissons le sens du service public des contrôleurs. Mais à la CFDT, nous demandons qu'ils se fassent sur la base du volontariat et qu'ils soient accompagnés d'une bien meilleure rétribution ! Tout comme nous demandons la prise en compte des temps de trajet dans le calcul du travail effectué.

La CFDT, organisation syndicale confédérale soucieuse du dialogue et de l'amélioration concrète du service public, a su reconnaître le travail sérieux fait par le conseil général des Ponts et Chaussées dans sa mission d'analyse prospective des conditions d'exercice de l'activité des contrôleurs des transports terrestres. Le rapport remis en septembre 2005 à la DGPA contient bien des éléments de diagnostic que nous avions faits. Nous ne sommes a contrario pas d'accord sur toutes les évolutions proposées et ajoutons nos propres propositions. Mais nous demandons surtout que des signes tangibles soient adressés aux contrôleurs. La mission précitée a inscrit en priorité de ses mesures l'attribution sans délai de la grille du classement indiciaire intermédiaire (CII) sur laquelle sont déjà les contrôleurs du travail : chiche ! Nous ferons pression sur son obtention.

Sans pour autant accepter cette amélioration pour solde de tout compte ! Nous combattons à la CFDT les replis catégoriels et prônons une harmonisation par le haut des mesures statutaires. Etre intégré à un corps plus puissant est un autre moyen de rompre l'isolement constaté et de permettre les mutations professionnelles que chacun peut souhaiter à un moment de sa vie sans rompre le métier exercé pour ceux qui le désirent.

Le corps des contrôleurs a été rajeuni et le niveau de recrutement observé est quasiment a minima à bac + 2.Comment donner des perspectives de carrière aux contrôleurs sans créer d'artificiels

surencadrements ? La CFDT propose d'abord un déroulement de carrière linéaire sur deux grades, pyramidés à 50% . Ensuite, en ne faisant pas des trop rares promotions des punitions : on sait que de nombreux agents ont préféré renoncer au bénéfice de l'examen professionnel ou du tableau d'avancement que de devoir s'expatrier trop loin de leurs bases familiales. Mais assouplir, comme nous le demandons, l'obligation de mobilité géographique à l'occasion d'une promotion au profit de l'évolution fonctionnelle suppose une offre de métiers diversifiés ou de positionnements en qualité d'expert ; le critère hiérarchique ne doit pas être le seul avancé pour distinguer les parcours ascendants dans l'Equipement de demain , où le besoin de spécialistes pointus et d'animateurs de démarches complexes sera accru. Nous estimons enfin que la voie des concours spéciaux d'attachés ou des IRA n'est pas la plus pertinente pour assurer aux contrôleurs des possibilités d'accès à la catégorie A. Nous demandons aux ministères de l'Equipement et à la Fonction Publique l'étude de passerelles privilégiées avec les contrôleurs et inspecteurs du travail des transports terrestres .

Salaires et revendications

Comparatif Salaires des Contrôleurs des transports terrestres au 01/11/2005 et 01/11/2006 avec : 0,5% au 01/07/06 + réforme grille B Type 1° niveau au 01/10/06 + 1 point d'indice pour tous au 1er novembre 2006

Salaires au 01/11/2005			
Echelon		INM	" à payer"
B-Type	1°	290	1095,38
1er niveau	2°	298	1125,62
	3°	306	1155,86
	4°	317	1184,28
	5°	324	1210,43
Contrôleur	6°	335	1251,54
des T.T.	7°	349	1303,85
	8°	360	1344,96
	9°	377	1408,46
	10°	394	1471,97
	11°	417	1557,87
	12°	438	1636,33
	13°	462	1725,99
B-Type	1°	351	1311,36
2° niveau	2°	367	1371,11
	3°	383	1430,86
Contrôleur	4°	404	1509,32
Principal	5°	419	1565,38
des T.T.	6°	442	1651,29
	7°	464	1733,50
	8°	488	1823,16
B-Type	1°	376	1404,71
3° niveau	2°	396	1479,48
	3°	420	1569,14
Contrôleur	4°	444	1658,80
Divisionnaire	5°	466	1740,94
des T.T.	6°	489	1826,92
	7°	513	1916,58

Salaires au 01/11/2006			
Echelon		INM	" à payer"
B-Type	1°	297	1127,45
1er niveau	2°	303	1150,24
	3°	319	1197,70
	4°	325	1220,24
	5°	339	1272,83
Contrôleur	6°	352	1321,65
des T.T.	7°	362	1359,21
	8°	370	1389,19
	9°	383	1438,02
	10°	395	1483,10
	11°	418	1569,42
	12°	439	1648,29
	13°	463	1738,37
B-Type	1°	352	1321,65
2° niveau	2°	368	1381,68
	3°	384	1441,78
Contrôleur	4°	405	1520,66
Principal	5°	420	1576,93
des T.T.	6°	443	1663,32
	7°	465	1745,88
	8°	489	1836,03
B-Type	1°	377	1415,49
3° niveau	2°	397	1490,61
	3°	421	1580,68
Contrôleur	4°	445	1670,83
Divisionnaire	5°	467	1753,39
des T.T.	6°	490	1839,78
	7°	514	1929,86

Ensemble nous revendiquons

- Un déroulement de carrière sur deux grades pyramidés à 50 % chacun, de l'indice majoré 327 à l'indice majoré 527 sans barrage, puis allant jusqu'à l'indice 640.

- L'amélioration des débouchés vers la catégorie A avec un dispositif de recrutement adapté et réservé aux Contrôleurs des Transports Terrestres.

- L'élargissement des voies de promotion sociale.

- Un régime indemnitaire revalorisé sur la base de trois mois de salaire moyen et intégré dans le salaire à terme.

- Des rémunérations améliorées : nous revendiquons une amélioration de 35 points minimum sur toutes les grilles indiciaires au titre du rattrapage des salaires.

- La prise en compte de toutes les spécificités pour l'exercice du métier de Contrôleur des Transports Terrestres.

Le 21 mars 2006, votez

Faites voter CFDT

Des élu(e)s CFDT pour toutes et tous

Le 21 mars 2006, vous élirez vos représentants à la CAP de votre corps. Ces élections déterminent aussi la représentativité de chaque syndicat et donc la répartition des sièges dans les CTP, les CHS, les CLAS, et les commissions locales de formation.

L'enjeu est donc bien plus large que la seule désignation des représentants en CAP.

Le positionnement, les pratiques et les actions de l'organisation qui présente les candidats sont donc à prendre en compte au moment du choix.

Les commissions paritaires sont aussi les seules instances paritaires où les représentants du personnel sont élus. C'est important et confère une légitimité des élus à vous représenter et à émettre un autre avis que celui des supérieurs hiérarchiques dans les débats avant avis des CAP.

Voter CFDT, c'est voter pour des candidats qui défendent les dossiers de **tous** les agents à partir de critères objectifs, qu'ils soient syndiqués ou non, à la CFDT ou ailleurs, parce que c'est l'ensemble du corps qu'ils défendent, parce que c'est l'égalité des chances de chacun qu'ils visent.

Voter CFDT, c'est voter pour des représentants qui participent à une organisation syndicale, parmi les plus représentatives, qui siègent dans les différentes CAP nationales (par exemple celles des PASSD - attachés - des SA, des TSE….) et au CTP ministériel.

Une organisation présente dans tous les groupes de travail de la DGPA, et qui apporte aux élus CFDT son soutien, tant pour la préparation (constitution de dossier individuel, etc) que pour l'information sur les résultats des CAP.

Voter CFDT, c'est voter pour une organisation qui refuse tout corporatisme et regroupe l'ensemble des catégories de personnels de l'Equipement.

Voter CFDT, c'est voter pour une organisation syndicale qui recherche chaque fois que c'est possible l'unité d'action.

Votez CFDT, enfin, c'est voter pour une organisation confédérée, qui défend les intérêts de tous les salariés (salariées), du public, comme du privé.

Agents en détachement : pensez à voter CFDT pour votre CAP d'origine et pour celle de votre corps de détachement.

Modalités du vote par correspondance

Attention 3 enveloppes

- ***Bulletin CFDT dans l'enveloppe bulle***
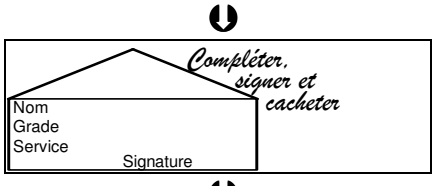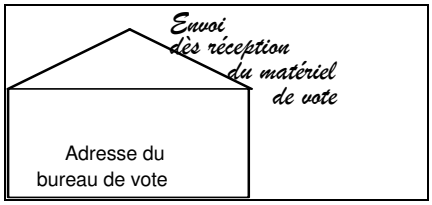
(ne rien inscrire et inutile de coller)